



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

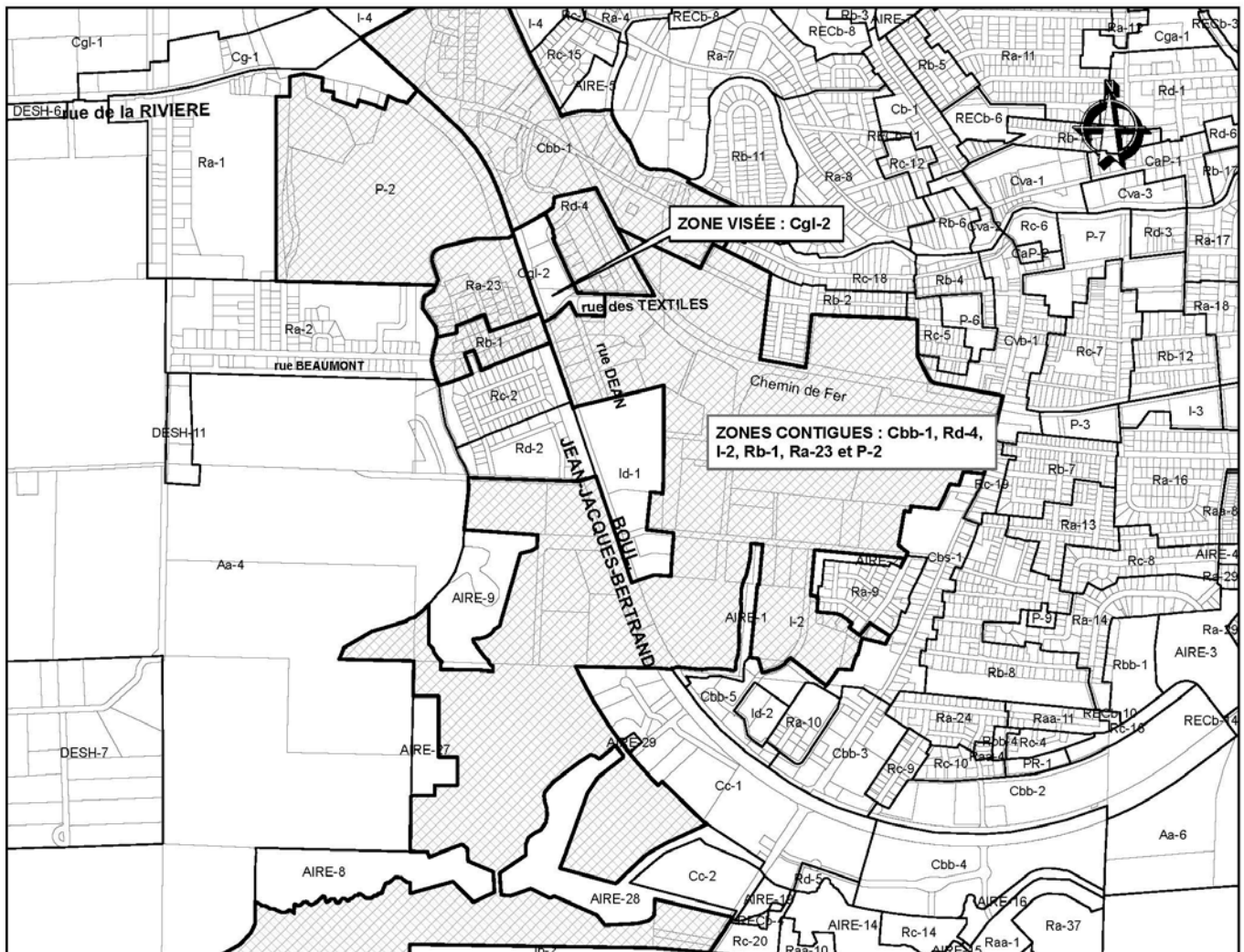
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-01-2017

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 7 février 2017, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté le projet de règlement numéro 1841-01-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser la catégorie d'usage C42 – Services véhicules lourds (avec la note 30) dans la zone Cgl-2.

Ce projet de règlement a pour principaux objets :

- 1) d'ajouter l'usage C42 - Services véhicules lourds dans la zone Cgl-2;
- 2) les grilles de spécification des constructions et des usages permis par zone sont modifiées en insérant dans la case correspondance à la ligne « Services véhicules lourds – C42, à la colonne Cgl-2, le « x » autorisant ainsi cette classe d'usage, avec la note 30, dans la zone Cgl-2;

A) Les zones concernées par les dispositions de l'article 1) et 2) sont constituées de la zone Cgl-2 et des zones contiguës Cbb-1, Rd-4, I-2, Rb-6, Ra-23 et P-2 sont illustrées au croquis suivant :



Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mardi, 7 mars 2017 à 19 h** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou le membre du conseil désigné par lui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement et les descriptions des zones concernées peuvent être consultés à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, et au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, 172, rue du Nord, Cowansville, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Donné à Cowansville, ce 22 février 2017.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA